Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID: 076-217607092-20230330-CM_23_055-DE

Hôtel du Département

Quai Jean Moulin

CS 56101 76101 Rouen cedex

02 32 10 87 00

terresdeparoles.com

LETTRE ACCORD 2023

Entre les soussignés :

L'Établissement public de coopération culturelle « Terres de Paroles – Seine-Maritime – Normandie »,

Établissement public industriel et commercial

Domicilié: Hôtel du Département, quai Jean Moulin - CS 56101 - 76101 Rouen Cedex

N° SIRET : 489 099 630 00027 Code APE : 9001 Z

Licences entrepreneur du spectacle: Nos L-R-22-006499-Catégorie 2 et L-R-22-006501-Catégorie 3

Représenté par Madame Muriel Amaury, agissant en qualité de Directrice,

Ci-après dénommé « Terres de Paroles »,

D'une part,

Εt

La Mairie du Trait

Pour la bibliothèque municipale Gérard Philipe

Domiciliée : Rue Pasteur 76580 Le Trait

N° SIRET : 217 607 092 00012 Code APE : 8411 Z

Représentée par Monsieur Patrick Callais, agissant en qualité de Maire,

Ci-après dénommée « La Bibliothèque »,

D'autre part,

L'ensemble de ces deux parties sera ci-après dénommé « Les Parties ».

L'EPCC Terres de Paroles – Seine-Maritime – Normandie organise du 30 septembre au 8 octobre 2023 un festival intitulé **Terres de Paroles** qui développe sa programmation dans le Département de Seine-Maritime.

Dans le cadre de ce festival, le prix « **Premières Paroles** » mettra à l'honneur des premiers romans francophones publiés en 2022. Six romans ont été sélectionnés avec la Médiathèque Départementale et le collectif VLEEL pour concourir à ce prix. En soutien à la jeune création littéraire, **Terres de Paroles** met en place environ 30 comités de lecture, animés par des bibliothèques, médiathèques, librairies et associations.

Les Parties sont convenues de collaborer pour la mise en place d'un comité de lecture, composé de lecteurs et lectrices volontaires, animé par La Bibliothèque.

<u>Les Parties ont convenu du calendrier suivant</u>:

20 janvier: présentation de la sélection des six premiers romans par Terres de paroles,

Mars: inscription aux comités de lecture, distribution des jeux de livres, organisation des comités et rencontres,

Septembre : programmation de rencontres avec les auteurs qui seront invités par Terres de Paroles, 30 septembre : date butoir de l'envoi des résultats des votes de chaque comité par classement,

Octobre : remise du prix des lecteurs (date à déterminer).

En outre, Les Parties ont convenu des prises en charge suivantes :









Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID: 076-217607092-20230330-CM_23_055-DE

Terres de Paroles prendra en charge :

- la disponibilité des équipes de la Médiathèque Départementale et du festival pour accompagner la mise en route d'un comité,
- la mise à disposition d'un exemplaire de chaque roman sélectionné pour le Prix « Premières Paroles », soit un jeu de six livres au total,
- la mise à disposition d'un kit de communication pour diffuser des informations auprès des lecteurs et lectrices.

La Bibliothèque:

- se chargera d'animer le comité de lecture,
- mettra à disposition les espaces nécessaires avec tables et chaises pour chaque rencontre,
- s'assurera de la conformité de son lieu pour l'accueil des participants au comité,
- dans l'hypothèse de l'accueil d'une rencontre d'Auteur.e « Premières Paroles » par La Bibliothèque, celle-ci s'engage à respecter les conditions d'accueil qui lui auront été transmises et à mettre à disposition le matériel et les espaces nécessaires,
- communiquera autant que possible et mettra en œuvre toute action de promotion de ladite sélection « Premières Paroles » 2023 et de sensibilisation auprès de son public.

En matière de publicité et d'information, chacune des **Parties** s'engage à respecter l'esprit général de la documentation fournie par **Terres de Paroles** et fera apparaitre sur tous les documents de promotion édités ou électroniques le <u>logo du festival Terres de Paroles</u> et les mentions suivantes :

En partenariat avec le festival Terres de Paroles

En partenariat avec La Bibliothèque Gérard Philipe

Ces documents feront l'objet d'une validation mutuelle avant leur publication.

Enfin, Les Parties sont tenues pour responsable de la bonne assurance contre tous les risques de leur personnel respectif et de tous les objets leur appartenant ou appartenant à ce personnel.

Fait à Rouen, le 20 janvier 2023, en **Deux** exemplaires originaux.

Pour La Mairie du Trait *
Monsieur Patrick CALLAIS
Maire

Pour Terres de Paroles Madame Muriel AMAURY Directrice

^{*} faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »